

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

MONTBELIARD

unité

COB MAICHE

**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL D'AUDITION****TÉMOIN**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
04036	00790	2010	

N° pièce	N° feuillet
2	1/1

Le jeudi 9 septembre 2010 à 15 heures 55 minutes

Nous soussigné Gendarme BRIE Didier, Agent de Police Judiciaire en résidence à MAICHE

Sous le contrôle de : Adjudant-Chef OLIVIER Laurence, Officier de Police Judiciaire en résidence à MAICHE

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à MAICHE 25120, rapportons les opérations suivantes :

<i>Nom</i>		<i>Prénom</i>		
<b>TRIBOULET</b>		<b>Christian</b>		
<i>Sexe</i>	<i>Situation de Famille</i>	<i>Date Naissance</i>	<i>Commune Naissance et Code Postal</i>	<i>Insee</i>
M	Marié(e)	28/05/1955	BESANCON 25000 (France)	25056
<i>Adresse</i>		<i>Validité état-civil</i>		
8 rue des Vergers		Identité déclarée		
<i>Commune et Code postal</i>		<i>Insee</i>	<i>N° de Téléphone</i>	<i>Profession</i>
VOUJEAUCOURT 25420 (France)		25632	03 81 98 48 50	Cadre technique
				<i>Nationalité (si étranger)</i>
				Française

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

--- Je suis le président de l'Association agréée pour la protection de pêche et des milieux aquatiques, appelée la Franco-Suisse et Gorges du Doubs. Je suis également vice-président de la fédération de pêche départementale du Doubs. -----

--- Je viens vous trouver aujourd'hui au nom de l'association et de la fédération que je représente afin de déposer plainte suite aux faits survenus le 25/08/2010 dans la rivière du Doubs en aval de l'usine hydroélectrique du Refrain située sur le territoire de la commune de CHARQUEMONT, et qui se situe sur les terrains dont l'association est locataire des droits de pêche.----

--- Les faits ont été constatés par M. MALVAUX Patrice, garde pêche assermenté pour la franco-Suisse. Je lui laisse d'ailleurs le soin de vous expliquer en détail les événements.-----

A MAICHE 25120, le 09 septembre 2010 à 16 heures 15, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

**La personne entendue**
**L'Agent de Police Judiciaire**

**GENDARMERIE NATIONALE**

Compagnie

MONTBELIARD

unité

COB MAICHE

**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
04036	00790	2010	

**TÉMOIN**

N° pièce	N° feuillet
3	1/2

Le jeudi 9 septembre 2010 à 16 heures 15 minutes

Nous soussigné Gendarme BRIE Didier, Agent de Police Judiciaire en résidence à MAICHE

Sous le contrôle de : Adjudant-Chef OLIVIER Laurence, Officier de Police Judiciaire en résidence à MAICHE

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à MAICHE 25120, rapportons les opérations suivantes :

Nom	Prénom	Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
<b>MALAVAU</b>	<b>Patrice</b>	M	Célibataire	11/06/1977	BESANCON 25000 (France)	25056
Adresse		Commune et Code postal		Insee	N° de Téléphone	Profession
1 rue de la Côte		CHARMAUVILLERS 25470 (France)		25124	03 81 44 00 07	Garde pêche
						Nationalité (si étranger)
						Française

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

--- Je suis le garde pêche assermenté de l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques la franco-suisse et gorges du Doubs.-----

--- Prévenu vers 07H30 le matin du 25/08/10, par M. Gérard GARRIGUES responsable du groupement hydraulique du Doubs basé à LIEBIVILLERS (E.D.F), d'un incident survenu dans la nuit. Je suis invité à venir surveiller les abords de l'île située juste en aval de l'usine hydraulique du Refrain et particulièrement du bras rive gauche prolongement immédiat du canal de fuite de l'usine. Des agents E.D.F ayant été envoyés sur place afin de sauver d'éventuels poissons piégés par la baisse du niveau d'eau, je trouve inutile d'y aller sachant que ce fameux bras n'est que la partie visible depuis l'usine de toute la rivière qui subit les conséquences du fonctionnement de l'usine sur des kilomètres en aval. J'avais de plus à ma charge l'organisation des essais de démodulation prévus deux jours plus tard et j'avais prévu de descendre sur le Refrain mais quelques centaines de mètres en aval de l'usine, rive droite, où il y a également une pile avec un bras et des abords sensibles et où j'avais prévu d'installer une station de mesure pour ces essais justement ce matin là. Ne changeant rien à mon emploi du temps, je me rends sur ce dernier endroit, et là , effectivement j'ai pu constater d'importantes mortalités piscicoles non seulement dans ce bras qui s'assèche encas de panne mais aussi plusieurs dizaines de mètres en amont et en aval de cette île où les berges forment une infinité de petites tranchées où le poisson aime se réfugier mais soumise à l'assèchement en cas de forte baisse de débit. N'ayant pas le temps de me consacrer à une recherche exhaustive, recherche compliquée au plus haut point en cette saison par la hauteur des herbes, je me contente de quelques observations et de prendre quelques photos. Au total, j'estime avoir trouvé une vingtaine de truitelles de l'année, une quarantaine de chabots (espèce patrimoniale) et environ une centaine de vairons sur une surface d'environ cent mètres carrés. Ces poissons ont été majoritairement trouvés environ quinze à vingt centimètres plus haut que le niveau de l'eau qui était au moment de mon arrivée aux environs de 3,5 mètres cubes seconde, signifiant qu'ils ont été piégés lors d'une forte variation de niveau. Mais beaucoup de poissons dont le nombre est impossible à calculer car disséminés un peu partout dans le lit de la rivière à moitié cachés sous les pierres du fond étaient recouverts de quelques centimètres d'eau signifiant que des débits beaucoup plus faibles avaient été atteints et que l'eau était déjà remontée avant mon arrivée.-----

--- J'ai donc appelé le président de l'association, M. TRIBOULET, et le garde fédéral M. PERRINE Thomas, pour leur rendre compte des faits constatés. Ce dernier ne s'est rendu sur les lieux qu'en fin d'après-midi.-----

--- J'ai également été contacté en début d'après-midi par une personne membre de la commission de protection des eaux devant participer aux essais du 27/08/10 et venu en repérage sur les lieux à ce même moment et qui a lui aussi constaté le même genre de mortalité sur un secteur situé quelques centaines de mètres en aval et rive gauche. Il a pris le temps de ramasser les poissons morts qu'il a trouvés et me les a remis lors d'une rencontre dans l'après-midi. Ce sont ces poissons morts que j'ai présenté à M. PERRINE.-----

La personne entendue :



L'enquêteur :



--- Mr PERRINE n'avait pas pu constater les mortalités sur le terrain en raison d'une remontée des eaux en début d'après-midi suite à une écluse du barrage du Chatelot.-----

--- Ensuite, j'ai pris contact avec le service de gendarmerie à MAICHE, à qui j'ai montré les poissons morts, et avec qui nous avons convenu d'un rendez-vous pour le dépôt de plainte.-----

--- Ces coupures se renouvellent depuis de nombreuses années avec à chaque fois des mortalités associées. Des dossiers ont été montés et la justice a déjà été saisie pour des faits antérieurs, et malgré les engagements verbaux des responsables d'E.D.F, des incidents de ce genre se renouvellent régulièrement.-----

--- Je vous remets des photographies et des rapports que j'ai réalisés et les courbes du 25/08/2010 que j'ai imprimées sur Internet.-----

--- A MAICHE 25120, le 09 septembre 2010 à 16 heures 55, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

**La personne entendue**



**L'Agent de Police Judiciaire**

